



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 19 octobre 2023
A : Vesoul - siège du district Haute-Saône - 9h30 - 12h30

Présents : Stéphanie BARBIER - Marc TISSERAND - Michel MALIVERNAY -
Christophe GIRARDET - Maxime BONIN

1°) Regard sur les compétitions

La commission constate, avec satisfaction, que les clubs ont pris la bonne attitude : gestion des horaires et reports de matches avec utilisation de foot-club, utilisation des bonnes feuilles de matches et utilisation FMI ou/et insertion des feuilles de matches par scan sur foot-clubs.

La commission tient à rappeler que si nous sommes dans une logique de développement des règles existent et doivent être appliquées. En revanche quand un club est face à des situations hors « règles officielles » il se doit de solliciter la commission qui pourra toujours ponctuellement accorder des dérogations quel que soit l'objet.

2°) Gestion des compétitions

- Accession D1 en R2F pour la saison 2024-2025. La décision reste à prendre par le Conseil de Ligue, la commission sportive régionale ayant proposé 4 accessions en provenance de notre secteur géographique.
- Match séniors « coupe à 11 CREDIT AGRICOLE » Saint-Gilles – Le Laveron. Compte-tenu des distances une solution de terrain neutre

à mi-distance est recherchée grâce à la compréhension des deux clubs.

- Courrier Val de Pesmes concernant le match de championnat contre Morteau, ce club ayant joué en coupe de France avec un match de championnat non remis. La commission ayant omis de reporter le match de championnat présente ses excuses au club de Val de Pesmes.
- Interpellation reçue concernant les sorties de but en séniors à 8 : ce n'est pas nécessairement la gardienne qui doit dégager.
- Courrier Colombe suite au match Colombe – Saint Gilles. Pris note et suivi assuré.
- Jonglages. La commission arrête les barèmes suivants (total des 8 meilleures performances)
 - U15 Niveau 1
 - Total supérieur à 560 : + 2 points
 - Total compris entre 400 et 599 : + 1 point
 - U15 Niveau 2
 - Total supérieur à 320 : + 2 points
 - Total compris entre 240 et 319 : + 1 point
 - U 13 niveau 1
 - Total supérieur à 480 : + 2 points
 - Total compris entre 320 et 479 : + 1 point
 - U 13 niveau 2
 - Total supérieur à 280 : + 2 points
 - Total compris entre 160 et 279 : + 1 point
 - Les tableaux des jonglages suite aux 5 premières journées sont transmis aux clubs.
- Engagement nouvelles équipes. Trois clubs ont engagé une nouvelle équipe en U13 : Giro-Lepuix, GJ Rudipontain et GJ Val de Cerise. Un

calendrier spécifique a été adressé à ces trois équipes avec participation de l'équipe exempte du groupe D.

- Courrier Grand Besançon envisageant l'engagement d'une nouvelle équipe en U13 niveau 1. La commission regrette de ne pouvoir donner une suite positive, toutes les équipes de ce niveau ayant un calendrier complet pour la phase automne.
- Festival U13 DTB : compte-tenu du nombre d'équipes un tour préliminaire sera, en principe, organisé le 2 décembre.

3°) Compétition U17

La première phase étant terminée, les groupes de la deuxième phase sont constitués de la manière suivante :

- Groupe premier niveau : les équipes classées respectivement 1ère, 2ème et 3ème de leur groupe + Racing Besançon (nouvelle équipe) soit 10 équipes
- Groupe deuxième niveau soit 8 équipes avec matches « aller » et « retour » soit 14 journées. Déroulement :
 - o Matches « aller » soit 9 journées
 - o Entre les 6 premiers à l'issue de la phase aller, matches « retour » soit 5 journées
 - o Entre les 4 autres équipes, matches « retour » soit 3 journées puis matches « aller-retour » entre les équipes classées 7ème et 8ème d'une part et 9ème et 10ème d'autre part.
- La saison sera, conformément au calendrier, organisée sur 14 journées, la ligne directrice retenue par la commission étant de

respecter le calendrier et de jouer au maximum entre équipes de niveau semblable.

- Composition des groupes :
 - o Premier niveau : Valdahon/Vercel – Pontarlier – Noidans les Vesoul – Perrouse – Saint Vit – FC Sochaux – Pays Minier – AS Ornans – Entente JS Lure/Haute Lizaine - Racing Besançon
 - o Deuxième niveau : Besançon Foot – Morteau/Montlebon – Doubs Centre – Grand Besançon – Entente La Romaine/Vesoul FC – Saint Hippolyte – Belfort ASM – Entente 3 Cantons/Berche/Voujeaucourt

4°) Dossiers à traiter

Conformément à la convention liant nos deux districts, la commission se réunit en « statut réglementaire » et prend les décisions suivantes :

- Match U17 Perrouse – Entente La Romaine/Vesoul FC. Joueuses non qualifiées pour avoir joué en équipe U18 la semaine précédente, cette dernière n'ayant pas de match ce week-end. Match donné perdu par pénalité à l'Entente La Romaine/Vesoul FC.
- Match U17 Entente La Romaine/Vesoul FC – Saint Vit. Joueuses non qualifiées pour avoir joué en équipe U18 lors du dernier match, cette dernière n'ayant pas de match ce week-end. Match donné perdu par pénalité à l'Entente La Romaine/Vesoul FC. Victoire portée au crédit de Saint Vit.
- Match U17F Entente La Romaine/Vesoul FC – Noidans les Vesoul. Joueuses non qualifiées pour avoir joué en équipe U18 lors du dernier

match, cette dernière n'ayant pas de match ce week-end. Match donné perdu par pénalité à l'Entente La Romaine/Vesoul FC. Sur ce match, un rapport ayant été rédigé par l'arbitre pour d'autres faits le dossier est transmis à la commission de discipline du district de la Haute-Saône pour suite à donner.

- Match U17 Besançon Foot – Morteau Montlebon. Plus de 2 joueuses « mutation hors période » ayant participé, match donné perdu par pénalité à Morteau Montlebon.

Un PV spécifique est rédigé concernant ces décisions. Il est transmis séparément aux clubs concernés.

- Match U3 Perrouse –Vesoul FC – Dossier traité entre l'encadrement des deux équipes et les responsables du district de Haute-Saône.
- Match U13 Giro-Lepuix – Exincourt. Suite à interpellations, dossier repris et traité par la commission « discipline » du DTB.

5°) FUTSAL

En pratique associée U18F, la commission valide le principe d'une seule et unique compétition entre nos deux districts, compétition gérée par le district DTB (interlocuteur Maxime BONIN). Le district HS transmet les inscriptions de ses clubs (une seule équipe par club).

Pour les séniors la formule sera identique à celle de la saison dernière, soit une organisation par district avec une finale pour notre secteur à 8 équipes (DTB : 6 et HS : 2).

Pour ces deux catégories la finale de secteur aura lieu le dimanche 4 février au palais des sports à Besançon. Les finales régionales se joueront le samedi 17

février à Besançon pour les jeunes (U18 – U15 – U13) et le dimanche 18 février à Dijon pour les séniors..

6°) Réflexions saison 2024-2025

En s'appuyant sur l'expérience de cette saison concernant le brassage U17, la commission envisage une organisation similaire pour la saison prochaine en U15 et U13.

La réflexion se poursuit sur d'éventuelles évolutions à prendre en compte notamment liées à l'évolution du championnat U18 Ligue qui comprendra en 2024-2025 un groupe unique de 12 équipes.

La commission envisage d'aborder ce sujet avec les clubs durant l'hiver, souhaitant arrêter une organisation au plus tard début avril 2024.

7°) Questions diverses

Rappel : opération « Toutes Foot ». Se reporter aux informations des sites officiels. Echéance pour transmission des dossiers au district d'appartenance fixée au 5 mai 2024.

Document « déroulement d'un match féminin » à reprendre et à mettre en ligne sur nos sites respectifs.

Prochaine réunion de la commission : Jeudi 7 décembre 2023 à Besançon

Le Représentant du district Haute Saône,
Michel MALIVERNAY

Le représentant du district Doubs – Territoire de Belfort
Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.